

Le 18 janvier 2023

Le Maire de Lézignan-Corbières Aux membres du Conseil municipal

ASS/GF/II/MG

Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil municipal qui se tiendra :

Le mardi 24 janvier 2023 à 18H30 Au Palais des Fêtes, avenue Maréchal Foch :

Vous trouverez ci-dessous les questions portées à l'ordre du jour, accompagnées en pièces jointes des notes explicatives de synthèse conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour

Fonctionnement des institutions communales

Désignation de la secrétaire ou du secrétaire de séance

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 décembre 2022
- 2. Liste des décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT par délégation du Conseil municipal

Gestion des biens communaux

3. Cession d'un véhicule communal à un particulier

Gestion des services publics

4. Avenant n°1 au contrat de DSP en matière d'assainissement avec la société Saur – Annexe

Finances et Ressources humaines

- 5. Décision modificative n° 3 Budget principal
- 6. Décision modificative n° 5 Budget annexe Eau potable
- 7. Mise en œuvre des mesures conservatoires avant le vote du Budget principal 2023 Annexe
- 8. Mise en œuvre des mesures conservatoires avant le vote du Budget annexe Eau potable 2023 Annexe
- 9. Mise en œuvre des mesures conservatoires avant le vote du Budget annexe Assainissement 2023 Annexe
- 10. Intégration des travaux en régie 2022 sur le Budget principal Annexes
- Bilan des acquisitions et cessions à titre onéreux réalisées sur l'exercice comptable 2022 Budget principal – Annexes
- 12. Remboursement des frais de personnel par les budgets annexes « Eau potable et Assainissement » au Budget principal Exercice 2022 / Gestion des flux comptables réciproques
- 13. Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 al. 2 du Code général de la fonction publique

Environnement

- 14. Approbation d'une promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif avec la société Sun'r Power pour la construction d'une centrale photovoltaïque aux lieudits « Gaujac » et « L'Acqueduc » Annexes
- 15. Communication de l'arrêté préfectoral portant enregistrement pour l'exploitation d'une installation de collecte de déchets sur le territoire communal Annexe
- 16. Avis consultatif sur la demande d'enregistrement relative au projet d'extension d'un entrepôt logistique sur le territoire communal Annexe

Questions diverses

Je vous prie de croire chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard FORCADA